

Principes de logique de l'argumentation
Complémentaires à ceux du manuel de Paradis, Ouellet, Bordeleau : Introduction à la rationalité

Présentation :

Il s'agit d'un document d'accompagnement aux cours de logique de l'argumentation qui seront dispensés en classe à partir du manuel mentionné ci-haut. Principalement, j'y énonce quelques principes, et j'y définis des concepts usuels en argumentation; bref, je m'en tiens à l'essentiel. Certaines parties recoupent ce que vous trouverez dans le manuel. Les exercices visant à renforcer les apprentissages seront distribués en classe sur des documents à part.

L'argumentation :

Dans ce cours, l'argumentation aura la signification suivante : **un discours qui vise à expliquer ou à prouver quelque chose; une ou des parties de ces mêmes discours.** On peut donc parler de l'argumentation d'un texte au complet, mais on peut aussi parler de l'argumentation d'un seul paragraphe, ou même d'une seule phrase. Dans notre cours, nous serons portés davantage à nous intéresser aux discours qui visent à prouver quelque chose, car le but du cours s'y rattache plus directement. En effet, lors de la dissertation finale de 35%, vous devrez amener le lecteur à penser que l'opinion que vous y défendrez est « bonne », ou acceptable, et que toute personne rationnelle pourrait penser la même chose que vous sans avoir l'impression d'être indigne. Défendre une opinion dans une dissertation et tenir un discours qui vise à prouver quelque chose sont donc deux choses équivalentes dans ce contexte. Et c'est la raison pour laquelle nous nous tiendrons plus près des argumentations qui visent à prouver quelque chose. Mais les discours strictement explicatifs ne seront pas oubliés pour autant.

Les jugements :

Si l'argumentation est un grand ensemble qui vise surtout à prouver qu'une opinion est bonne ou a de la valeur, les jugements sont pour leur part l'une des composantes principales qui constituent l'argumentation. Définissons le jugement : **un énoncé (phrase complète et signifiante) par lequel on attribue quelque chose à quelque chose; ou encore, un énoncé par lequel on rapporte quelque chose à quelque chose.** Voyons l'exemple classique : le ciel est bleu. Pour commencer, voilà une phrase complète et signifiante (car elle n'est pas absurde) : on y trouve donc un sujet : ciel, un verbe : est, et un complément : bleu. Dans les termes de la grammaire, on appelle cela une phrase, ou moins souvent, un énoncé. Dans les termes de la logique de l'argumentation, on appelle cela un jugement. C'est un jugement parce qu'on y attribue quelque chose (le bleu) à quelque chose (le ciel).

Les trois grands types de jugement :

Pour nos cours, nous nous limiterons aux trois principaux types de jugement : les jugements de fait, de valeur, et de goût. Décrivons-les dans l'ordre.

Les jugements de fait : ces jugements décrivent la réalité, ou plus souvent, une portion de la réalité. L'exemple utilisé plus haut : le ciel est bleu, en est une représentation correcte. Il s'agit d'un jugement objectif, donc on apprend rien par ce jugement de la personne elle-même qui l'énonce, sinon qu'elle a des yeux pour voir et qu'elle n'est pas daltonienne! Ces jugements de fait sont toujours **soit vrais, soit faux**. Ils peuvent aussi être incertains ou approximatifs s'il n'est pas possible de tirer une conclusion claire et assurée à leur sujet. En

définitive, les jugements de fait peuvent toujours être réductibles à une mesure, à une quantification, à une donnée ou un ensemble de données mathématisables. C'est la raison pour laquelle un jugement de fait est toujours soit vrai, soit faux, soit qu'on ne peut arriver à une mesure scientifiquement acceptable.

Les jugements de valeur : ces jugements nous informent généralement de l'importance accordée à quelque chose. Ce sont les jugements les plus complexes, car ils reposent sur la théorie des valeurs, laquelle n'est pas encore tout à fait stabilisée actuellement, et elle ne fait pas encore l'objet d'un consensus bien établi dans la communauté des chercheurs en Éthique. Mais risquons tout de même ces explications, lesquelles nous serviront de références pour ce cours. Les jugements de valeur sont à la fois subjectifs et objectifs. Mais on s'entend généralement pour dire que leur subjectivité l'emporte sur leur objectivité. Ils sont subjectifs en ce sens que les valeurs de chacun ne sont pas toujours identiques aux valeurs des autres, ni même la signification que chacun accorde à une valeur en particulier. Et cela est l'une des bases des désaccords entre les humains. Prenons pour exemple un couple classique : les deux membres du couple peuvent avoir la valeur amour dans leur échelle de valeurs respective, mais il se pourrait bien que chacun n'y accorde pas la même importance. Il se pourrait aussi que la signification de l'amour et les moyens de le réaliser soient différents chez l'un et l'autre. Cela suffit à démontrer que les jugements de valeur ont une dimension nettement subjective, dans le sens où subjectif signifie « propre à chacun », ou "relatif à chacune des personnes".

Mais ils ont aussi une dimension objective, donc propre à tous, quoique plus faible. En effet, il n'y a pas un nombre infini de valeurs, ou de vraies valeurs. Les valeurs existent donc en nombre limité. Pour mener nos vies, nous devons donc puiser nos valeurs dans un bassin collectif, dans un fonds commun de valeurs. De plus, on s'entend généralement pour dire qu'il existe actuellement sur Terre au moins une valeur qui soit objective, pour des gens sains d'esprit : le meurtre. Le consensus est très large autour de l'affirmation suivante : tuer sans raison valable (généralement la légitime défense) est un mal absolu, c.-à-d. objectif, ou encore : il est certain que cela est mal de tuer sans légitime défense. Selon mon observation personnelle, je pourrais ajouter que la violence est en train de subir le même sort : violenter, violer quelqu'un est un mal absolu, du moins dans les sociétés occidentales. Cela suffit actuellement à démontrer que les jugements de valeur ont une dimension objective, quoique plus faible que leur dimension subjective.

Ces jugements ne s'évaluent pas selon les critères vrai/faux, mais selon qu'ils sont, pour chacun de nous pris individuellement, **acceptables ou inacceptables, ou crédibles/non crédibles**. Par exemple, si j'énonce ce jugement de valeur dorénavant classique : l'État doit prendre tous les moyens pour assurer aux femmes l'accès à l'avortement libre et gratuit sur tout son territoire. Ce jugement ne peut être qualifié de ni vrai ni faux, mais d'acceptable ou d'inacceptable selon vos propres valeurs. Vous êtes donc d'accord ou pas d'accord, éthiquement, avec ce jugement et ce qu'il propose.

J'ajoute que la relativité des jugements de valeur impose avec une acuité souvent pressante qu'ils soient justifiés légitimement par des raisons valables et convaincantes.

Les jugements de goût :

Ce type de jugement nous informe sur un état psychique, ou physico-neurologique, propre à chacun de nous; en ce sens, les jugements du goût sont des jugements de fait privés, ou des jugements de fait personnels. Ils sont donc subjectifs, mais portent tout de même sur des faits, sur des portions objectives de la réalité. Cette réalité est interne et relative à chacun de nos systèmes neuro-sensoriels. En conséquence, **ils sont vrais ou faux**, comme pour les

jugements de fait. Par exemple, si je mange du yogourt glacé à la vanille, je ne peux contester le fait que j'aime ça sans me mentir à moi-même ou aux autres. C'est un fait que **mes** terminaisons nerveuses impliquées dans la gustation du yogourt glacé à la vanille envoient un message à **mon** cerveau, et que celui-ci, indépendamment de **ma** volonté, trouve l'expérience agréable. Cela pourrait même se vérifier au moyen de certains scanners où mon état neurologique serait alors révélé au moment où je goûterais à du yogourt glacé à la vanille. Mais peut-être que toi, tu n'aimes pas cela. Pour toi, l'énoncé : j'aime le yogourt glacé à la vanille, est alors un jugement de goût faux. Même s'il est vrai pour moi.

La structure logique de l'argumentation :

Abordons maintenant des détails plus techniques de la logique de l'argumentation. Cette partie est très importante, et nous utiliserons souvent les éléments qui s'y trouvent dans nos cours. Toute argumentation, que ce soit celle d'un livre au complet jusqu'à une seule phrase ou jugement, est constituée de deux éléments très importants : les arguments et la thèse. Il est possible de réduire les argumentations à ce que nous appellerons un **schéma logique**, qui tiendra compte seulement des arguments menant à leur thèse. Par exemple, le schéma logique suivant : $A(1)+A(2) \rightarrow T$, qui signifie que l'argument 1 et l'argument 2 conduisent à penser que telle thèse s'impose. Analysons-les dans l'ordre rapidement.

Les arguments : Ce sont les raisons, les preuves, les motifs, qui soutiennent et rendent plausibles ou convaincants les raisonnements (enchaînements logiques) produits dans les argumentations. C'est ce que nous donnons pour assurer ou garantir nos opinions, nos conclusions ou thèses. Sans elles, nos opinions ne sont que de simples affirmations, de simples jugements d'autorité. De telles affirmations simples, de tels jugements d'autorité n'ont que très peu de valeur en logique de l'argumentation. Voyons un exemple : « Le premier ministre du Québec est un crétin! ». Il s'agit bien là d'un jugement, mais ce jugement est privé d'explication, de justification : il n'est appuyé sur aucune base, aucune preuve, en six mots : il n'a pas d'argument(s). Comme vous devrez bâtir des dissertations qui pourraient être jugées dignes de tout être humain rationnel, vous comprenez maintenant, à l'aide de ce seul exemple, l'importance des arguments dans une argumentation. Bref, **sans argument, aucun discours ne peut aller plus loin que de simples affirmations**; c'est le mode impératif! (Et qui d'autre qu'un imperator (empereur) oserait s'en servir?) Les arguments doivent être des jugements, et donc obéissent aux règles d'évaluation décrites plus haut, en rapport aux trois types des jugements (fait, valeur, goût).

La thèse: (soyez indulgents ici : définir avec clarté ce qu'est une thèse ou conclusion en termes logiques et accessibles est une tâche ardue; s'inspirer des mathématiques simples rend la chose plus aisée) une thèse est le résultat logique de l'enchaînement des arguments qui lui sont associés, et qui lui sont logiquement antécédents. Pour résumer : comme $1+1=2$, le nombre 2 figurant ici la thèse, une thèse résulte donc du recoupement de sens qu'il est possible d'obtenir par la combinaison des raisons, preuves ou justifications qu'on a pu établir. Voyons un exemple d'argumentation simple illustrant le rôle de la conclusion et profitons de la situation pour en extraire le schéma logique: ce roman a 360 pages et je lis normalement à la vitesse de 40 pages à l'heure. Lire tout ce roman me prendra donc 9 heures. Alors, nous obtenons le schéma logique suivant : $A(1) : \text{ce roman a 360 pages} + A(2) : \text{je lis normalement à la vitesse de 40 pages à l'heure} \rightarrow T : \text{Lire tout ce roman me prendra donc 9 heures}$. On constate donc par le recoupement de sens des arguments, que le résultat apparaît de lui-même à la thèse. Comme le bleu avec le jaune donnent du vert, **la thèse dépend et découle toujours des arguments qui lui sont associés. Une thèse n'est donc jamais plus forte que**

la force des arguments qui la justifient. Dans ce cours de philosophie comme dans vos autres cours, et dans toutes les situations où vous devez argumenter, il ne faut jamais oublier de jumeler, apparier, bref associer correctement vos raisons et justifications, ou vos arguments à votre thèse.

Critères d'évaluation des argumentations :

Vous réussirez dans la vie ou votre vie aussi bien que vous réussirez à comprendre et accomplir tout au long de votre vie la partie qui suit. Vous viendrez m'en reparler dans environ 20 ans... On pourrait dire que les principaux courants de pensée en philosophie prétendent à nous aider à évaluer des argumentations.

Deux critères sont disponibles pour nous aider à évaluer les argumentations. On commence avec les arguments : l'acceptabilité ou la crédibilité. On termine avec le lien d'inférence entre les arguments et la thèse : la cohérence.

L'acceptabilité ou la crédibilité des arguments : nous avons déjà vu quels sont les critères concernant l'acceptabilité des trois types de jugements. Ce sont ceux-là que nous utiliserons pour juger ou évaluer les arguments, car nous avons déjà vu que les arguments sont toujours des jugements. Alors, **résumons-nous : si un argument est un jugement de fait, il est soit vrai ou faux. Si c'est un jugement de valeur, l'argument (X) est alors acceptable ou inacceptable si je suis d'accord ou non avec lui, selon mes propres valeurs. S'il s'agit d'un jugement de goût, l'argument (x) est alors soit vrai, soit faux.**

Le lien d'inférence entre les arguments et la thèse : la cohérence : c'est la justesse du rapport établi entre les arguments et la thèse qui détermine la force du lien d'inférence, la force de la cohérence. Imaginons un jugement absurde : il ne devrait y avoir aucun rapport, ou aucun recoupement, entre A(X) et T. Voici un exemple simple d'argumentation absurde, accompagné de son schéma logique : « Hier, j'ai mangé un croque-monsieur. Et voilà Carmen qui me laisse un message sur le répondeur pour m'inviter à sa soirée du samedi. Il faut donc que je mange une salade aux anchois et fromage feta ».

Schéma logique : A(1) : Hier j'ai mangé un croque-monsieur + A(2) : Et voilà Carmen qui me laisse un message sur le répondeur pour m'inviter à sa soirée du samedi → T : Il faut donc que je mange une salade aux anchois et au fromage feta.

Entre moi et vous, obéiriez-vous à ce type de personne proposant un tel jugement final (mis à part que ce serait très délicieux, et qu'il serait difficile d'y résister ? Un peu de tolérance ici... Allons !) Observons qu'entre les arguments et la thèse, il n'y a en apparence aucun recoupement possible évident qui permette de justifier cette conclusion, d'où l'absurdité de cette argumentation. L'action suggérée dans la thèse-conclusion est donc injustifiée ici, dans ce contexte limité. Il s'agit donc d'une thèse incohérente, ou encore, d'un lien d'inférence insuffisant entre les A(x) et la T. Finissons cette partie avec ceci : **la règle qui permet de juger de la cohérence des liens d'inférence est celle-ci : entre les A(x) et la T, il doit y avoir au moins une relation d'appartenance, et celle-ci peut être de faible à absolue.**

RÉSUMÉ

En général, et pour ce cours, les argumentations ont surtout pour but de prouver qu'une opinion vaut la peine d'être soutenue, défendue. Les argumentations sont constituées de jugements de fait, de valeur, ou de goût. Les critères pour évaluer ces jugements sont les suivants : pour les jugements de fait : ils sont soit vrais ou faux ; les jugements de valeur sont

acceptables ou inacceptables, dépendamment des valeurs de chacun; les jugements de goût sont vrais ou faux. Toutes les argumentations sont réductibles à un schéma logique : $A(x) \rightarrow T$, où $A(x)$ signifie : argument(s), et où T signifie : thèse. On évalue les argumentations en commençant par la crédibilité ou l'acceptabilité des arguments $A(x)$, et en terminant par l'évaluation de la qualité du lien de cohérence entre les arguments et leur thèse-conclusion. Pour ce faire, on utilise les critères relatifs aux jugements pour évaluer les arguments, et on utilise la force du lien de cohérence ou d'appartenance pour ce qui concerne le lien d'inférence entre les arguments et la thèse.

Arguments liés et arguments indépendants :

Nous avons vu que les arguments sont les raisons qu'on doit fournir pour appuyer une opinion, une thèse-conclusion. Mais certains arguments peuvent, isolément, soutenir une thèse, alors que certains autres arguments doivent collaborer les uns avec les autres pour devenir, ensemble, capables de soutenir la thèse qui leur est associée. On appelle les premiers des arguments **indépendants**, et les seconds des arguments **liés**. Un exemple simple de schéma représentant un cas d'argumentation avec un argument indépendant : $A(1) \rightarrow T$; et pour les arguments liés : $A(1) + A(2) + A(3) \rightarrow T$.

Distinguer si on a affaire à des arguments liés ou indépendants est très important lorsqu'on a à évaluer les argumentations. En effet, on a qu'à identifier comme faux ou inacceptable un seul argument dans une série d'arguments liés pour que toute la série devienne par ce fait même fautive ou inacceptable. C'est différent dans le cas des arguments indépendants : chacun doit être évalué isolément et un argument rejeté n'entraîne que sa propre chute.

Voyons l'exemple suivant :

$$\begin{array}{c} \underline{A(1) + A(2) + A(3)} \\ \Downarrow \\ T \end{array}$$

Si on trouve que, par exemple, $A(3)$ est un jugement de valeur mal énoncé, ou injustifiable, alors il entraîne dans sa chute $A(1)$ et $A(2)$ qui lui sont associés, ce qui a pour effet le rejet global et entier de l'argumentation.

Par contre, si on prend l'exemple suivant :

$$\begin{array}{ccc} A(1) & A(2) & A(3) \\ \searrow & \downarrow & \swarrow \\ & T & \end{array}$$

Si $A(2)$ est un jugement de fait inexact, la thèse reste toujours valide, car elle demeure encore soutenue par $A(1)$ et $A(3)$. Il s'agissait là, bien entendu, d'un exemple illustrant un cas d'argumentation à arguments indépendants. Notons bien que ces principes d'évaluation s'appliquent aussi bien si on a affaire à une argumentation qui combine les deux types d'arguments.

Les arguments implicites :

Définissons le terme « implicite » : ce qui est supposé sans être dit, écrit, énoncé mais sans l'avoir été effectivement ; donc, ce qui est **présupposé**. On a affaire ici à du non-dit, du non-écrit. Mais pourtant, à un certain niveau, un argument implicite doit être connu, ou pré-connu pour que l'argumentation se tienne, pour que le lien d'inférence ou la cohérence entre les arguments et la thèse soit jugé acceptable. Bref, on doit supposer qu'il se trouve effectivement présent comme un fantôme dans l'argumentation pour que celle-ci soit jugée acceptable. Pour continuer à définir le concept d'implicite, voici un exemple : les membres

d'un couple qui s'aiment n'ont pas à se dire : " Je t'aime ♥ ", à tous les moments du jour et de la nuit pour se signifier l'un à l'autre qu'ils s'aiment effectivement. Cela est implicite. Chacun présuppose que l'autre l'aime. Que cela demeure silencieusement implicite ou présupposé n'enlève aucune force à leur amour. Mais la cohérence du couple n'aurait pas sa raison d'être si chacun n'aimait pas l'autre. Il y a donc de longs moments de la journée durant lesquels les membres du couple ne se disent pas qu'ils s'aiment, et pourtant ils s'aiment effectivement. Mais après un épisode difficile, chicane, etc., ils ont besoin de rétablir la cohérence de leur couple, et de se dire explicitement qu'ils s'aiment l'un l'autre. C'est la même chose en ce qui concerne les argumentations. Toutes les argumentations recèlent une large part d'implicites. Mais s'il y a un problème de cohérence, il se pourrait très bien que la cause soit qu'il manque un argument ou un ensemble d'arguments implicites. Donc, lorsqu'on évalue la cohérence entre les arguments et la thèse, on cherche surtout à savoir si les arguments sont suffisants pour soutenir le poids de la thèse-conclusion. C'est à ce moment où, si on détecte un problème de cohérence, on peut rendre explicite un argument qui ne l'est pas encore parmi le bassin d'arguments implicites virtuels disponibles ; la règle générale à appliquer demeure ici la pertinence, étant donné le nombre souvent très grand d'arguments qu'il est possible de puiser pour combler une lacune de cohérence dans une argumentation .

Le temps est maintenant venu de passer aux exercices pour intégrer ces contenus nouveaux.